

Vigousse

Le petit satirique romand

Vendredi 28 octobre 2011 > N° 79

www.vigousse.ch

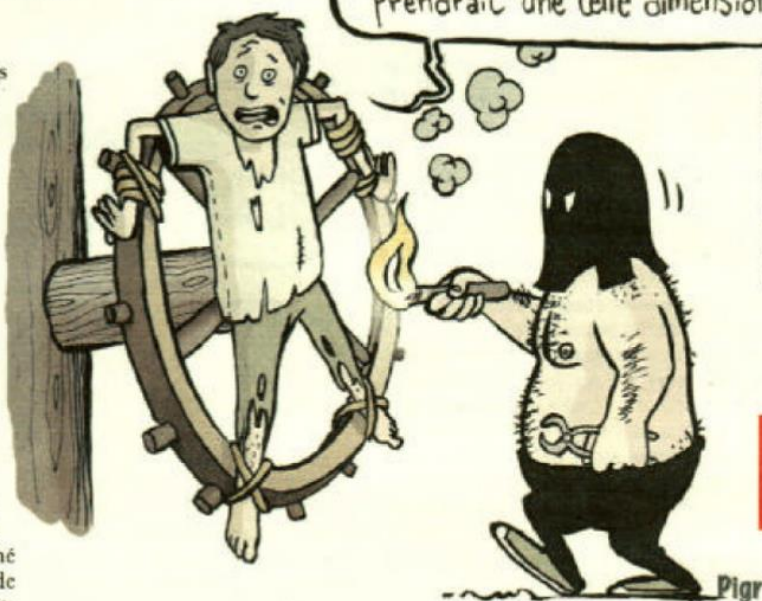
CHF. 3.- / Abonnement annuel CHF. 140.-

Terreur judiciaire à Fribourg

Il gagne à être Conus Grâce à la Justice fribourgeoise, Daniel Conus est en taule depuis 2010 pour avoir voulu divorcer à l'amiable en 1994.

Tout commence il y a 17 ans par une banale histoire de divorce consenti: en 1994, Daniel Conus et son épouse Bernadette décident de se séparer en partageant leurs biens, parmi lesquels une villa familiale qui restera à Madame. Mais en 1995, Bernadette reçoit un coup de fil anonyme. Son interlocuteur la presse de contacter le cabinet d'avocats d'Anton Cottier (lequel, par ailleurs, est alors président du PDC suisse et conseiller aux Etats). Bernadette Conus l'appelle. Ce valeureux défenseur de la divorcée et de l'orphelin lui apprend alors que son mari Daniel possède un compte caché sur lequel reposent pas moins de 540 000 francs. Comment le sait-il? Mystère.

Sur les conseils (intéressés) du dit avocat, Bernadette s'en va t'en guerre. Elle réclame à son mari la moitié du montant caché. Lui, de son côté, jure ses grands dieux qu'il n'y a jamais eu de compte dissimulé. Mais la Justice fribourgeoise sort le rouleau compresseur et le voilà condamné à verser la moitié des prétendus 540 000 francs, plus une pension. Détail croustillant, le fils du juge qui a prononcé ce verdict travaille dans l'étude d'Anton Cottier... Or, voici qu'un beau jour de 2003 le même cabinet d'avocats reconnaît qu'il n'existe aucune pièce



Avocats graves

prouvant que Daniel Conus possédait cet argent. Autrement dit, ils se sont acharnés sur lui et ils ont salopé son divorce et sa vie pour rien. Enfin, pour rien, façon de parler: pour leurs bons offices, Maître Cottier et ses partenaires se sont payés sur la bête en raflant 80 000 balles sur la pension versée par Daniel à Bernadette. C'est cher payé pour des gens de loi qui n'ont fait que pourrir une situation sans raison valable!

L'ennui, c'est que cette injustice crasse a rendu fou Daniel Conus. sûr de son bon droit et surtout de la connivence de tous ces notables de la «PDC-Connexion», il vomit

la Justice fribourgeoise et rue dans les brancards jusqu'à rejoindre les rangs peu fréquentables du mouvement Appel au peuple. Pendant ce temps-là, Bernadette écrit au Tribunal de la Veveyse: «Aujourd'hui, après bientôt neuf ans de procédure, je vois bien combien j'ai été aveuglée par des promesses (d'Anton Cottier) qui n'ont jamais été tenues. Bien au contraire, j'ai pu constater le détournement des pensions qui étaient retenues sur le salaire de mon mari alors que je pensais qu'il ne payait rien.» Querulent comme pas deux, Conus dénonce tout ce joli monde, harcèle le conseiller aux Etats Anton Cottier, menace les magistrats et débarque chez eux aux cris de «tous pourris», quand ce n'est pas pire.

En 2009, il est donc condamné pour chantage, diffamation, calomnie, injure, menaces et autres. Verdict: 42 mois de réclusion qu'il purge encore aujourd'hui. Avec les amendes, la saisie de ses biens et la destruction de sa vie familiale, ce n'est pas un peu beau coup pour un innocent?

Patrick Nordman

Rusé comme un Hainard

Après avoir tempêté dans le désert durant toutes ces années, Daniel Conus commence à se sentir un peu mieux soutenu. Il a ouvert un site: www.daniel-conus.info où il raconte tout. Et des hommes politiques comme Pascal Corminbœuf se sont émus de son histoire.

Il a bien sûr déposé plainte contre tous ceux qui l'ont emmerdé et demande actuellement plus de 4,5 millions d'indemnisation. Il se dit séquestré par la Justice et l'Etat. Pour tenter de faire enfin valoir ses droits et son innocence, il a choisi le seul avocat qui voulait bien travailler avec lui: l'illustre shérif de La Tchaux, Maître Frédéric Hainard. Il est vrai qu'il s'y connaît en coups fourrés de toutes sortes, pour sûr!

Myriam Martin